

BULLETIN D'ADHÉSION

ADHÉRER AU GAB 22, POURQUOI ?



GAB²²



Être accompagné-e dans l'évolution de votre projet agricole : conseil technique, commercial, stratégique, projet d'installation, de conversion, de transmission



Échanger entre agriculteurs et agricultrices : groupe d'échange, expérimentation technique, projet de recherche, démonstration de matériel



Être informé-e des actualités de votre production, des évolutions réglementaires, des aides, de l'actualité syndicale via des lettres infos et le magazine Symbiose



Être défendu-e et représenté-e du départemental au national : défense de votre revenu et de la reconnaissance des fermes bio, d'une agriculture bio cohérente et exigeante



Être formé-e pour monter en compétences, faire évoluer votre système, gagner en autonomie

2 MANIÈRES D'ADHÉRER

- J'envoie ce bulletin par mail ou par courrier
- J'adhère en ligne



Un réseau vivant de producteurs et productrices bio pour les producteurs et productrices bio !

FERME

Raison sociale :

Nombre d'associé-es :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Production principale :

Production secondaire :

Circuit long

Circuit court

PORTEUR-EUSE DE PROJET

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Production :

Secteur envisagé :

Année d'installation envisagée :

Circuit long

Circuit court

RETRAITÉ-E

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Ancienne ferme :

Ancienne production :

MONTANT DE L'ADHÉSION

Ferme bio ou en conversion

- | | |
|---|------------|
| <input type="radio"/> Statut individuel | 215 € HT |
| <input type="radio"/> 2 associé-es | 312,5 € HT |
| <input type="radio"/> 3 associé-es | 410 € HT |
| <input type="radio"/> 4 associé-es | 507,5 € HT |
| <input type="radio"/> 5 associé-es | 605 € HT |

Pour les jeunes installé-es en statut individuel depuis moins de 2 ans, remise de 50% sur le montant de l'adhésion. Remise proratisée sur les installations en association.

- | | |
|---|-----------|
| <input type="radio"/> Structures agricoles (ESATCO, lycée, association, etc.) | 215 € HT |
| <input type="radio"/> Cotisant-e solidaire ou installé-e à titre secondaire | 135 € HT |
| <input type="radio"/> Producteur-riche conventionnel-le | 215 € HT |
| <input type="radio"/> Porteur-euse de projet | 100 € TTC |
| <input type="radio"/> Retraité-e (Symbiose compris) | 120 € HT |

- | | |
|---|-----------|
| <input type="radio"/> Soutien libre selon le nombre d'ETP salarié-e (montant indicatif = 50€ HT * ETP permanent) |€ HT |
| <input type="radio"/> Soutien libre |€ HT |

- | | |
|--|----------|
| <input type="radio"/> Abonnement annuel pack technique maraîchage Sous condition d'adhésion | 100 € HT |
|--|----------|

Montant HT€ HT

TVA (20%)€

TOTAL TTC à payer€ TTC

Modes de règlement

Inscription et règlement sur Hello Asso :

En réglant votre cotisation sur la plateforme Hello Asso, vous avez la possibilité d'échelonner votre paiement sur plusieurs mois



Règlement par virement :

IBAN : FR76 12206 04100 82383108001 36
BIC : AGRIFRPP822

Règlement par chèque à l'ordre du GAB 22

www.agrobio-bretagne.org



adhésion au GAB
3 niveaux d'action
1 impact collectif !



Défense politique, représentation auprès de l'État et de l'Europe



Structuration de la bio bretonne, défense et développement



Une structure implantée sur le terrain à votre service

Votre adhésion contribue directement aux actions du réseau bio :

- 45€ sont reversés à la FNAB
- 30€ sont reversés à la FRAB
- 30€ correspondent à l'abonnement Symbiose

Le montant restant permet au GAB 22 de représenter et défendre les intérêts des fermes bio, tout en développant et en promouvant l'agriculture bio et ses filières sur le territoire des Côtes-d'Armor.



2 av. du Chalutier Sans Pitié
22190 Plérin

02 96 74 75 65

gab22@agrobio-bretagne.org